

[Français]

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, mon intention n'est pas aussi cruelle que mes collègues de l'opposition le pensent. Si, à six heures, je n'ai pas terminé mes remarques, cela ne veut pas dire que je suis nécessairement opposé au bill C-16, présenté par l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald). Au fait, comme l'a dit l'honorable député de New Westminster (M. Hogarth), l'honorable ministre de la Justice (M. Turner) a souvent répété, je crois, qu'il favorisait l'abolition des peines corporelles et qu'un bill en ce sens serait présenté incessamment.

L'honorable député de Broadview (M. Gilbert) a demandé, tantôt, à l'honorable député de New Westminster quand l'honorable ministre présentera ce bill. Je lui dirai que si son parti n'avait pas tant retardé l'étude du bill C-181, l'automne dernier, nous aurions peut-être pu adopter cette loi dans un avenir très prochain. (Applaudissements)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1970 CONCERNANT L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, DES MINISTÈRES D'ÉTAT, DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Drury (au nom de M. Trudeau): Que le bill C-207 concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

[Traduction]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, avant 5 heures, j'avais dit que je souhaitais traiter de quelques points secondaires avant d'aborder la partie principale de mon discours sur le bill C-207. Le second point que je voudrais soulever—et je reconnais qu'il s'agit d'un point de détail—concerne la traduction de certains passages du bill. S'il faut en croire des spécialistes, il semblerait que, d'après la version anglaise de ce bill, la mise en valeur de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy serait chose très facile, alors que, suivant la version française, elle présenterait bien plus de difficultés. Je sais bien que le gouvernement n'a pas l'intention d'aménager l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, et par conséquent, peu importe quelle version du bill on décide d'examiner. Cependant, la chose vaut d'être signa-

[M. Hogarth.]

lée. Encore une fois, nous sommes en présence, pour ainsi dire, de deux lois. Selon ce que m'ont dit des experts, il semble que la mesure, rédigée dans chacune des deux langues, peut prêter à des interprétations un peu différentes sur ce point en particulier.

Je n'ai pas l'intention de parler de tout dans mon discours. En premier lieu, comme député de l'arrière-ban, j'aurais mauvaise grâce à vouloir englober tout ce que comporte le bill. Mes collègues me suivront, apportant chacun sa propre contribution. Par exemple, le député de South Shore (M. Crouse) traitera de la suppression de l'honorable et traditionnel ministère des Pêches, en vertu de cette mesure. Son collègue, et le mien, représentant une circonscription voisine de la mienne, le député de South Western Nova (M. Comeau) parlera de l'organisme dont relèvera la pollution, créé par le bill. Le député de Wellington (M. Hales) traitera des coûts. Avant la fin du débat, d'autres députés du parti conservateur-progressiste auront aussi leur mot à dire. Pour ma part, je me bornerai à esquisser les grandes lignes au nom de la loyale opposition de Sa Majesté et peut-être à me concentrer plus particulièrement sur des questions qui ont suscité chez moi et chez mes collègues le plus d'inquiétudes.

Incontestablement, comme on l'a fait valoir cet après-midi, ce projet de loi comporte une foule d'éléments dont certains sont louables et très acceptables, certains autres sont sujets à caution, tandis que d'autres devraient probablement être rejetés, d'où notre inquiétude devant son universalité. Il me rappelle un peu la potion qui, dans *Li'l Abner*, les bandes illustrées d'Al Capp, porte le nom de «jus de kickapoo», que l'on fait en fondant et en mélangeant à peu près tous les ingrédients possibles et imaginables, dont certains sont très gustatifs et d'autres un peu moins. L'essentiel de cette mesure fourre-tout que nous étudions concerne le ministère de l'Environnement. C'est là, je crois, le principal joyau que le gouvernement puisse exhiber.

Puis-je dire, tout d'abord, qu'il y a certains avantages à ce que la lutte contre la pollution soit menée par un seul ministre, car jusqu'ici, il y a eu éparpillement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a certaines fonctions et, en fait, il continuera probablement à les assumer. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) est aussi de la partie, mais il s'en sert comme prétexte pour se vanter au sujet de la question de la souveraineté. Le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis) y participe également. Son ministère compte le plus grand nombre de spécialistes de la lutte contre la pollution, lesquels seront mutés au nouveau ministère de l'Environnement.

Je suis sûr que mon collègue de South Shore, qui parlera après moi, parlera de la suppression du ministère des Pêches avec son habileté coutumière. J'allais dire «d'une manière exhaustive», mais je ne voudrais pas que personne interprète mal le mot «exhaustive» en ce qui concerne le discours du député de South Shore. La question sera examinée à fond et aucun aspect n'en sera oublié. J'espère que cela décrit bien le genre de discours que prononcera mon collègue de South Shore.

• (8.10 p.m.)

Je le répète, il y a peut-être un avantage à éloigner les inutiles en matière de pollution et à en charger un minis-